

LE SECOND MARIAGE DE MADAME PASQUALLY

par Serge CAILLET

Après la mort de Martines de Pasqually, son premier époux, survenue à Saint-Domingue le 20 septembre 1774, Madame Pasqually comme l'appelaient les émules de Martines, c'est-à-dire l'élue coën Marguerite Angélique Collas, continua de vivre à Bordeaux. Elle y bénéficiait de l'assistance fraternelle, y compris financière, de quelques élus coëns, tel Jean-Baptiste Willermoz qu'elle remercie par l'intermédiaire de Louis-Claude de Saint-Martin, en juillet 1776 (1). Des frères la visitaient: Orsel, l'abbé Pierre Fournié, et Saint-Martin lui-même, qui, de passage à Bordeaux, vint séjourner chez elle, "rue Saintonge, près la porte Ste Eulalie" (2), en juin 1776. Le 30 juin 1778, Fournié informe Willermoz de "la convalescence de notre Ch. P. M. (cher puissant maître) madame de Pasqually, que j'espère que, s'il plait à Dieu, ira dans le cours de cette semaine à la messe." "Cependant - continue l'abbé - elle est beaucoup plus faible et sans appétit ni grand goût. Elle vous salut et à tous les FF. de votre orient" (3). Willermoz répond le 7/8 juillet, en envoyant un billet de change de cent cinquante livres, dont Mme Pasqually lui "fait ses remerciements", par l'intermédiaire de l'abbé, qui ajoute, le 23 juillet: "elle est à présent parfaitement rétablie" (4).

Curieusement, vers 1776 croirais-je, un projet de mariage entre le Philosophe inconnu et la veuve de Martines vit le jour, encouragé par des frères de l'ordre. Le prétendant - et peut-être prétendant malgré lui - s'en souvient le 1er août 1778: "Ce sont d'anciennes promesses qui ont fait bruit dans les tems, mais qui n'ont jamais eu leur exécution." (5).

(1) "Mde de Pasqually) vous remercie beaucoup de vos soins pour elle, la lettre de 216 # a été présentée et acceptée pour être payée dans dix jours", (Louis-Claude de Saint-Martin, le Philosophe inconnu, "Lettres à Jean-Baptiste Willermoz (1771-1789)", nouv. éd. publiée par Robert Amadou... ", Renaissance traditionnelle, n° 50, avril 1982, lettre XXII, p. 129.

(2) Idem, lettre XXI, p 125.

(3) "Lettres de Pierre Fournié (1771-1792)", ap. Pierre Fournié, Ce que nous avons été, ce que nous sommes et ce que nous deviendrons, Hildesheim, Olms, 1986, p. 54*.

(4) Idem, p. 55*.

(5) Louis-Claude de Saint-Martin, Lettres aux Du Bourg..., Paris, L'Initiation, 1977, p. 34.

En effet, Mme Pasqually ne convola pas en secondes noces avec le plus élégant disciple de son défunt époux, mais elle épousa un capitaine de vaisseau de Saint-Jean-de-Luz, nommé Jean d'Olabaratz.

La future elle-même en informe son frère dans l'Ordre des élus coëns, Jean-Baptiste Willermoz, le 14 mai 1779, et par son intermédiaire, prie ses autres frères spirituels de joindre leurs prières aux siennes afin que Dieu bénisse son mariage. Quant au soupirant, elle ajoute aussitôt "le puissant M. Orsel qui à vu mon pretendu (sic pour prétendant) pourra vous dire le monsieur que mon frère ma envoié" (6). L'élu coën Orsel était sans doute de passage dans la région bordelaise lorsqu'il fit la connaissance de Jean d'Olabaratz. Mais des frères de sang de Marguerite Angélique Collas, quel fut celui qui lui "envoya" son futur époux ? D'abord, il me semble que le verbe "envoya", sous la plume de Marguerite Angélique Collas, signifie que ce frère était géographiquement éloigné; et de ses quatre frères, c'est l'aîné, Jean-Baptiste Collas de Maignet qui a d'emblée la préférence. Marguerite Angélique était sa filleule, et elle figure sur son testament, lequel rappelle son mariage avec d'Olabaratz. En 1779, Jean-Baptiste Collas de Maignet vivait encore à Port-de-Paix, dans l'île de Saint-Domingue où il avait fait fortune. C'est là, avancerais-je, qu'il aurait pu rencontrer Jean d'Olabaratz, qui a pu y séjourner. C'est Jean-Baptiste Collas de Maignet encore, qui dans une lettre du 8 janvier 1779, donne son consentement au mariage et dotte la mariée d'une somme de soixante mille livres.

Le contrat de mariage fut passé à Bordeaux, dans l'après-midi du 3 juillet 1779, c'est-à-dire vingt et un jours avant la cérémonie religieuse de l'union des époux. Cet acte mérite d'être reproduit dans son intégralité. Le voici: (7)

"Par devant les conseillers du Roy notaires à Bordeaux soussignés, furent présents:

(6) Ap. Gérard van Rijnberk, Martines de Pasqually, un thaumaturge au XVIII^e siècle, nouv. éd., avec une préface de Robert Amadou, Hildesheim, Olms, 1982, tome 2, p. 167.

(7) Archives nationales, Marine C/7/229, pièce 33. Au vrai, cette pièce, tirée du dossier personnel de Jean d'Olabaratz, est une copie du contrat de mariage dont nous n'avons pu, à ce jour, découvrir l'original. Ce contrat a été mentionné pour la première fois par Léon Cellier, qui en allègue la découverte par Jean Pinasseau, l'Initiation, juillet-septembre 1969, p. 169.

Messire Jean Dolabaratz, capitaine de vaisseau au Département de Rochefort, et chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, demeurant ordinairement au dit lieu de Rochefort, étant de présent en cette ville, logé chez le Sr Violon féodiste (?) demeurant rue du chemin qui conduit à Pessac hors les murs, près et paroisse Ste-Eulalie, natif de la ville de St-Jean-de-Luz, fils légitime de feu M. Joannès Galant Dolabaratz, sieur de Saulat et de Chuquutunier, et de Dame Catherine Despiaube ses père et mère, procédant comme majeur et maître de ses droits, d'une part;

et Dame Marguerite Angélique Collas, veuve de noble Jacques Delyvron, Latour de Lacaze, Joachim dom Martinez Pascally, écuyer, demeurant à Bordeaux hors les murs, près et paroisse Ste-Eulalie, fille légitime de feu Mr Anselme Collas et de Dame Marie Mauvignier ses père et mère, procédant comme majeure et maîtresse de ses droits, et du consentement exprès de Mr Jean Baptiste Collas de Maignet commandant au Port-de-Paix île St-Domingue, son frère, porté par sa lettre datée du dit Port-de-Paix, du huit janvier de la présente année mil sept cent soixante dix neuf, écrite à Mr André Aquart négociant de cette ville, y demeurant rue du pont St-Jean paroisse St-Michel, à ce présent et stipulant pour et au nom du dit Sr Collas de Maignet, en vertu du pouvoir à lui donné par la dite lettre, laquelle après avoir été certifiée véritable du dit Sr Aquart et de lui contresignée ne variatur, est demeurée annexée à ces présentes, et de l'avis et conseil de M. autre Jean Baptiste Collas ancien capitaine d'infanterie au Régiment de Foix et chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, et de Mr Pierre Collas de Mauvignier ancien officier de cavalerie au Régiment de Condé aussi ses frères et autres ses parents et amis soussignés d'autre part;

Entre lesquelles parties ont été faites les traites et accords de mariage, ainsi qu'il suit.

Premièrement ont promis et seront tenus le dit Sieur Dolabaratz et la dite Dame Collas, se prendre l'un à l'autre pour mari, femme et époux, et entre eux solenniser leur dit mariage sous les formes ordinaires à la première réquisition l'un de l'autre, à peine de tous dépend, dommages et intérêts.

En faveur et considération duquel dit mariage et pour aider à en supporter les charges d'icelui, le dit Sr Aquart, agissant pour et au nom du dit Sr Collas, a par ces présentes fait don et donation à la dite Dame Collas future épouse, à ce présente et acceptante de la somme de soixante mille livres argent de France, pour porter en dot au dit Sr Dolabaratz futur époux, pour néanmoins la dite somme de soixante mille livres être reversible à l'enfant de la dite Dame future épouse dans le cas qu'il n'y aurait point d'enfant au futur mariage.

Les dites soixante mille livres argent de France sortira nature de propre qui à cet effet et lors de son payement sera hypothéquée valablement, pour raison duquel dit payement de la dite somme de soixante mille livres, demeure expressément réservé au dit Sr Collas qu'il ne sera ni pourra être formé aucune demande par les dits futurs époux, à la charge néanmoins que le dit Sr Collas sera tenu, ainsi que le dit Sr Aquart l'y oblige, par ces présentes, en vertu du pouvoir porté et contenu par la dite lettre susrelatée de bailler et payer une pension de la somme de quatre mille livres argent de France à la dite Dame Collas future épouse sa soeur, payables en deux pactes et payements égaux de deux mille livres chacun, demi-année par demi-année et d'avance qui commencera à courir ce jourd'hui, pour lui tenir lieu de l'intérêt de la dite somme de soixante mille livres ci-dessus exprimées qui ne cessera d'être payée qu'à l'époque du parfait entier payement des dites soixante mille livres argent de France, comme de convention expresse faisant partie essentielle de la dite constitution dotale de la dite Dame future épouse, à peine de tous dépends, dommages et intérêts. Se sont, les dits futurs époux associés par moitié en tous les acquets, meubles et immeubles que Dieu leur fera la grâce de faire pendant et constant leur dit mariage. Lesquels acquets appartiendront aux enfants qui en seront procréés avec faculté.

Fait et passé à Bordeaux en la maison et demeure de la dite Dame Collas, future épouse sus désignée, le trois juillet mil sept cent soixante dix neuf, après midi, signés Dolabaratz futur époux; Collas veuve de Pascaly future épouse, André Aquart au dit nom; Collas; Collas de Mauvignier; Poussard; Pierre Loriague; l'abbé Fournié; Lemoine; Mathieu vicaire de Ste-Eulalie de Bordeaux; Fortin avec Guy et François notaires; la dite minute restée au dit François.

Controllé et insinué à Bordeaux le 14 juillet 1779 f° 14 n° art. 7 reçu trois cent cinquante neuf livres, seize sols. Signé Angebert pour M. Baudouin.

(signé:) François."

Ce contrat appelle naturellement quelques commentaires. Marguerite Angélique Collas habite alors, selon l'acte même, "à Bordeaux hors les murs", près la paroisse Sainte-Eulalie, dans une demeure qui reste à identifier.

La lettre du frère de la mariée, datée du 8 janvier 1779 (8), donnant son consentement au mariage, montre que celui-ci avait été décidé dès l'année précédente. Et nous avons estimé que le signataire, Jean-Baptiste Collas de Maignet, était peut-être lui-même à l'origine de la rencontre des époux, et du projet de leur union.

(8) Nous n'avons pas, à ce jour, retrouvé cette lettre.

Sont présents, on l'a vu, deux frères de Marguerite Angélique, Jean-Baptiste Collas, ancien capitaine d'infanterie au Régiment de Foix, et Pierre Collas de Mauvignier, ancien officier de cavalerie du Régiment de Condé. Quant au brave abbé Pierre Fournié, il veillait à l'éducation du fils de Martines, que mentionne d'ailleurs le contrat.

Ce fils du premier mariage de Marguerite Angélique avec Martines de Pasqually, c'est Jean-Anselme, né en 1768, à Bordeaux, qui deviendra commissaire de police sous la Restauration. Un second fils, prénommé Jean-Jacques, était né du même mariage, en 1771, mais il mourut très certainement en bas âge, avant ce second mariage dont le contrat n'attribue qu'un seul enfant à Marguerite Angélique Collas.

La copie du contrat paraît mentionner deux, peut-être trois notaires, dont un certain François, qui conserva le contrat. Pourtant, l'acte de mariage qu'on lira dans un instant porte en marge la mention "Lafrance, notaire", qui pourrait se rapporter à Jean Lafrance, notaire à Bordeaux de 1742 à 1784.

Quant à l'acte de mariage, tiré des registres paroissiaux de Bordeaux, le voici lui aussi dans son intégralité:

"L'an mil sept cent soixante dix neuf & le dix neuf juillet après la publication d'un banc tant dans notre église que dans celle de St Louis de la ville de Rochefort diocèse de La Rochelle, sans avoir découvert d'empêchement ni reçu d'opposition au mariage d'entre messire Jean Dolabarats écuyer capitaine de vaisseau au département de Rochefort chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis natif de la ville de St Jean de Luz diocèse de Bayonne & habitant (...) de la ville de Rochefort & maintenant de notre paroisse sur le chemin de Pessac fils légitime de défunt messire Joannes Dolabarats écuyer sieur de Saulat et de Chucutunier & de dame Catherine Despiaube procédant comme majeur & maître de ses droits d'une part Dame Margueritte Angélique Collas veuve de noble Jacques Delyvron Latour de Lacaze Joachim dom Martines Pasqually écuyer habitante de notre paroisse sur le chemin de Pessac fille légitime de défunt monsieur Anselme Collas & de dame Marie Mauvignier procédant comme majeur & maîtresse de ses droits d'autre part; je soussigné vu la dispense de publication des deux bancs dans la paroisse de St Louis de Rochefort datée de La Rochelle du neuf du présent mois signée de la Fortinnaire vicaire général & plus bas Gauthier Lagantrie pour le secrétaire; vu aussi la dispense de publication des deux bancs dans notre église ensemble la permission de célébrer les fiançailles entre les parties & incontinent leur impartis la bénédiction nuptiale datée du quatorze du présent mois signée Montdauphin vicaire général & plus bas Joly secrétaire leur ai imparti la bénédiction nuptiale aux

formes prescrites par l'église incontinent après avoir reçu leurs promesses (...) de leur futur mariage & en présence de monsieur Jean-Baptiste Colas ancien capitaine d'infanterie chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis frère de monsieur Pierre Colas de Mauvignier ancien officier de cavalerie frère de l'épouse, de maître Raymond Poussard avocat en parlement habitant de notre paroisse & de monsieur Charles Joseph Lopnois chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis, major, commandant du port de Paix côte St Domingue qui ont signé avec nous & les époux .

(signé:) D'Olabaratz époux
Marguerite Angélique Collas épouse
Jean-Baptiste Collas
Poussard
Pierre Collas de Mauvignier
Loppnois And...Aquart
L'abbé Fournier Loriaque
Gontrand de Paissard
Mathieu vicaire " (9)

Outre les époux, nous avons retrouvé pour la cérémonie les deux frères de l'épouse, un certain Loriaque, et l'abbé Fournié, tous déjà présents à la signature du contrat.

Le 7 août 1779, Fournié écrit d'ailleurs à Jean-Baptiste Willermoz pour lui apprendre "le mariage du P.M. (puissant maître) madame de Pasqually avec monsieur d'Olabaratz, capitaine de vaisseau, avec lequel il y a tout lieu de croire qu'elle sera heureuse autant que nous le pouvons souhaiter. Car il est d'un des caractères rares, nous ayant en toutes les occasions paru droit comme un J. Ils sont partis d'ici samedi dernier pour Saint-Jean-de-Luz près Bayonne, tous bien portants." (10).

Puis, le 27 novembre 1779, Fournié écrit une nouvelle fois à Willermoz, s'agissant de Marguerite Angélique et de son époux: "Elle a la perle des maris, elle espère qu'il sera des nôtres" (11), autrement dit qu'il embrassera la carrière d'élu coën. Mais est-ce Marguerite Angélique qui l'espère, ou Fournié ? Celui-ci, on le sait, vivait comme un drame le déclin de l'ordre dont il rêvait de voir le jeune fils de Martines comme nouveau grand souverain. Jean d'Olabaratz a-t-il été reçu élu coën ? J'en doute.

Qui était donc Jean Dolabaratz, que l'entourage de l'ex-Madame Pasqually s'accorde à présenter comme très honorable ? Il est temps de répondre à cette question.

(9) Archives municipales de Bordeaux, GG 421, acte n° 43.

(10) "Lettres de Pierre Fournié...", op. cit., p. 57*

(11) Idem, p. 58*

m^r

Le ¹⁷ Septembre 1750 à l'office de la paroisse
de Rochefort d'après la publication d'un banch fait dans cette
église que dans celle des St. Louis de berthe de
Rochefort d'après lez loches, sans avoir
d'avis ou permission, ni telles d'opposition
au mariage ou mariage d'autre femme que
d'olabaratz elyzer capitaine de Vaisseau au
département de Rochefort chevalier du Ordre
Royal & militaire, son père natif de la ville
de St. Jean de Luz, orfèvre de Maitrise &
habituant des darscais de la ville de Rochefort
et maistre des darscais paroisse sur le chêne de
pessac fils légitime de l'affant monsieur joannes
olabaratz escrivain vicier de Paray & de
chiffelunies & de Dame catherine Verguier
prolédans comme maire d'arrondissement des dars
d'une grande dame Marguerite Angélique Collas
veuve de milles jules Delgiron letour de
luraz Jackson Dame martine & Roqualy elyzer
habitante de notre paroisse sur le chêne
de pessac fille légitime de l'affant monsieur
Colas & de Dame marie Maraignier
prolédans louane maire d'arrondissement des
dars d'autre partie que de pessac ville ha
veu la permission de publication de leurs banch dans
la paroisse de Rochefort datée
de la Rochelle le ¹⁷ Septembre 1750 monsieur signé
de la paroisse d'arrondissement général & plus bas
Yannet le Saguenay pour la Sécurité, au
aussi les églises d'arrondissement de leurs banch
dans toutes les églises ensemble les paroisses des
Célébres les paroisses entre les portes d'arrondissement
leur inspecteur le banch étant rédigé date du
25 juillet 1750 monsieur Jean Baptiste Margolin
vicar général du plus bas joli certainement leur
ai importé faire dictum nuptiale aux formes
notoires non lessives nient tout autre avoir
Reçus leurs promesses contractées de leurs futurs
mariages d'en quenelle ou monsieur jean
Baptiste Colas ancien capitaine d'infanterie chevalier
du Ordre Royal & militaire de St. Louis force des.

(P)

Lafranche
notaire

Acte de mariage de Jean d'Olabaratz et Marguerite Angélique Collas

~~Le poète de nos jours~~ Seigneurs Etats de
Maurice Collas un ancien officier (19 ans)
officier au régiment de la Cavalerie cavalerie des
Régiments de Maitre Payenne pressé par
aventure en garnison à Brest tout le temps entre
Mars 1793 et Janvier 1794 à la suite de Charles
Lambert Léonard, chevalier de l'ordre Royal &
militaire des Etats Généraux commandant du
poste de Saint-Louis à Brest lorsque qu'il fut nommé
avec deux compagnies

D'Olabaratz Epoux
Marguerite Angélique Collas épouse
Jean Baptiste Collas

Principales témoignances Cossard
Longinot Ant. Huard
Labbé Fourrier Tonique
Fontaine De Grasseau

Maurice Collas

Acte de mariage de Jean d'Olabaratz et Marguerite Angélique Collas (suite et fin), Archives municipales de Bordeaux.

Jean Dolabaratz est né le 20 octobre 1727 à Saint-Jean-de-Luz, où il fut baptisé le 21, ainsi que l'atteste les registres paroissiaux (12). Son père, Joannès Galant Dolabaratz, sieur de Saulat, occupait de hautes fonctions dans la marine royale où il introduisit son fils.

Un rapport de 1768 le dit "très honête homme, fort assidu à ses devoirs, et marin aussi intrépide à la mer qu'ailleurs" (13). Deux titres lui sont régulièrement attribués: chevalier de l'Ordre royal et militaire de saint-Louis, et écuyer.

Voici ci-après résumée la carrière de Jean Dolabaratz, d'après son dossier personnel que nous avons retrouvé aux Archives nationales. Il entra au service de la marine en juin 1745. Son père l'avait fait venir à Brest afin qu'il embarque avec lui, mais il arriva après que la frégate eut quitté le port et servit alors sur une govette chargée d'escorter les caboteurs le long des côtes, jusqu'en mars 1746. Puis, cette même année, il embarque jusqu'en 1747, comme enseigne, sur le Dristol, une frégate commandée par son père. En 1748, il sert en second, au côté de son père, sur la corvette du roi La Catherine, armée à Rochefort pour servir de garde-côte à Cherbourg et en Normandie. En 1749, il reçoit son brevet de lieutenant de frégatte et embarque à destination de l'Ile Royale, comme enseigne, sur l'Intrepide commandé par son père. En 1750, son père, nommé capitaine du port de Louisbourg, le prend près de lui comme enseigne (fonction dont il recevra un brevet en 1752). En 1755, il s'embarque pour la France sur le Héroë où il sert comme enseigne. Puis on le nomme à Brest, comme enseigne de port. En octobre 1756, il repart pour ravitailler Louisbourg, sur la frégate l'Aigle. C'est encore en qualité d'enseigne de Port (dont il reçoit alors un nouveau brevet), qu'il prend la mer, le 3 décembre 1756, sur le vaisseau le Héroë. En 1757, il embarque sur l'Aigle, pour Québec. Mais, en avril 1758, la frégatte échoue à l'entrée du golfe Saint-Laurent. Il parvient cependant à rejoindre Québec, d'où on l'envoie commander quatre bâtiments contre l'Anglais, sur la lac Champlain, de juin 1758 à janvier 1760. Il prend alors la mer comme passager sur un navire à destination de la France, mais hélas celui-ci fait naufrage. Il en sort indemne et embarque alors sur un autre bâtiment. Las, comble de malchance, au cours de la traversée, il est fait prisonnier, et conduit en Angleterre d'où il ne reviendra qu'en 1763. En 1766, il navigue sur le Salomon, et en 1767, son père

(12) "Le vingt unième jour du mois d'octobre de l'année mille sept cent vingt sept a été par moi vicaire baptisé Jean Dolabaratz, fils de sieur Joannès Galant Dolabaratz sieur de Saulat Chouqtunea et de demoiselle Catherine Despiaube sa femme, né la veille. Le parrain a été maître Jean Dolabaratz prêtre, et la marraine demoiselle Dominches Despiaube tante maternelle de l'enfant, lesquels ont ici signé avec moi".

(13) "Extrait de la lettre écrite à Mgr le duc de Praslin par M. de Ruis, à Rochefort, le 18 août 1768, A.N., Marine, G/7/229.

s'indigne qu'il n'ait pas encore été nommé lieutenant de port.

Mais, le 29 juillet 1768, Jean Dolabarats devient un héros de Rochefort, en se jetant, accompagné de six hommes, dans les flammes de l'incendie, allumé par la foudre, d'un magasin à poudre qui menaçait de faire sauter la ville. On se souvint alors que déjà, 14 ou 15 ans auparavant, dans le port de Brest, il avait sauvé de la destruction le vaisseau le Prochée "en se jetant au travers du feu qui s'y alluma, par des restes de poudre dans ses soutes, où il attira deux autres hommes guidés par son courage" (14). Il sera aussitôt promu lieutenant de port, le 14 août 1768.

De 1771 à 1774, il commande la gabare la Porteuse; et il est nommé lieutenant de vaisseau, le 1er janvier 1775. En 1778-1779, il commande la flûte la Messagère, dont les étapes seront la Martinique, le Cap, et l'île d'Aix. Hypothèse: au Cap, en 1778, il rencontre Jean-Baptiste Collas de Maignet, qui lui parle de Marguerite Angélique... Il sera de retour en France au début 1779, et on le nomme capitaine de vaisseau (aux appointements de trois mille francs) le 13 mars de cette année.

Jean d'Olabaratz a alors son pied à terre à Rochefort, au sud de La Rochelle, paroisse saint-Louis. Lorsqu'il épouse la veuve de Martines de Pasqually, le 19 juillet 1779, à Bordeaux, il a 51 ans. Le couple vivra ensuite à Saint-Jean-de-Luz.

Le 5 mars 1781, Fournié donne à Willermoz les dernières nouvelles de l'épouse de leur grand souverain disparu. Elle "se porte à merveille et son mari est actuellement au moment de partir pour l'Amérique, ayant le commandement d'une flotte du roi." (15). Cette année, en effet, et l'année suivante, Jean d'Olabaratz, commande le vaisseau le Fier, et il escorte avec quatre frégates un convoi de plus de deux cents voiles à destination de l'Amérique.

Le 18 janvier 1786, Jean d'Olabaratz se retira du service, pour cause de mauvaise santé, avec le rang de brigadier des armées navales. Une pension de 3265 francs lui sera accordée, le 29 décembre 1786, sur le Trésor royal, indépendamment de celle de huit cents livres qu'il avait déjà sur le même fonds. Mais peut-être reprendra-t-il du service pour s'arrêter définitivement le 1er avril 1791. Le 4 février 1793, la République lui accordera une pension annuelle et viagère, qui se substitue à la précédente, de trois mille francs, en récompense de "45 ans, 10 mois, 12 jours de services terminé du 1er avril 1791 en qualité de chef de l'arrondissement des classes à Bayonne" (16).

(14) Idem.

(15) "Lettres de Pierre Fournié, op. cit., p. 58*

(16) Pension, datée du 15 thermidor an VI, A.N., Marine, C/7/229.

Baptême
d'Olabaratz

Le vingt et unième jour d'avois de l'an de la naissance de Jésus Christ
acte par moy veuve Baptiste Jean d'Olabaratz fil de Jean d'Olabaratz
et de Jeanne d'Olabaratz femme de Jean d'Olabaratz
fille de Jeanne d'Olabaratz et de Jeanne d'Olabaratz
frère de la marie Demielle domine des piastre tante maternelle
de l'enfant à qui est insigé avec moy

Jean d'Olabaratz preste domine des piastre

Par mariage avec

Acte de baptême de Jean d'Olabaratz, Registres paroissiaux
de Saint-Jean-de-Luz.

Le vingt et unième jour d'avois de l'an de la naissance de Jésus Christ
acte par moy veuve Baptiste Jean d'Olabaratz fil de Jean d'Olabaratz
et de Jeanne d'Olabaratz femme de Jean d'Olabaratz
fille de Jeanne d'Olabaratz et de Jeanne d'Olabaratz
frère de la marie Demielle domine des piastre tante maternelle
de l'enfant à qui est insigé avec moy

Le vingt et unième jour d'avois de l'an de la naissance de Jésus Christ
acte par moy veuve Baptiste Jean d'Olabaratz fil de Jean d'Olabaratz
et de Jeanne d'Olabaratz femme de Jean d'Olabaratz
fille de Jeanne d'Olabaratz et de Jeanne d'Olabaratz
frère de la marie Demielle domine des piastre tante maternelle
de l'enfant à qui est insigé avec moy

Acte de décès de Jean d'Olabaratz, registres d'Etat
civil de Saint-Jean-de-Luz.

Jean et Marguerite Angélique d'Olabaratz vécurent alors ensemble à Saint-Jean-de-Luz.

C'est à l'âge de quatre vingt un ans que Jean d'Olabaratz s'éteindra, le 31 janvier 1808, à minuit, au 39 rue Saint-Jacques, dans sa maison de Saint-Jean-de-Luz (17), dont héritera son épouse, et après elle son fils Jean-Anselme. Ce bien unique n'était pas suffisant pour vivre, et c'est privée de toute ressource, ou presque, que survécut alors Marguerite Angélique Collas. En fait foi cette émouvante attestation du maire de St-Jean-de-Luz, datée du 29 septembre 1808:

"Nous maire de la ville de St-Jean-de-Luz certifions que Madame Angélique Colas, domiciliée en la même ville, âgée d'environ soixante quinze ans, suivant l'enquête qui a été faite à défaut de registre de naissance, dont la perte a été constatée (18), veuve de Mr Jean Dolabaratz ancien brigadier des armées navales, pensionné par le Gouvernement, n'a pour toute propriété qu'une maison située dans la ville et dont le loyer total peut être au plus évalué à cent cinquante francs par an; que par suite des désastres de St-Domingue elle a perdu un capital de cent mille francs qui lui étoit dû par un de plus riches habitants de cette colonie devenu insolvable, ayant été obligé d'abandonner tous ses biens et de fuir précipitamment de cette colonie; qu'elle a éprouvé aussi la perte de la plus grande partie de ses effets mobiliers pendant une longue réclusion, et qu'elle est réduite aujourd'hui à la plus grande misère et à la privation absolue des choses les plus nécessaires à sa faible existence, par l'extinction de la pension de feu Mr Dolabaratz son mari, laquelle était devenue sa seule et unique ressource, en foi de quoi."(19).

Suit un autre papier du maire daté du même jour, attestant que Angélique Colas et le capitaine d'Olabaratz "n'ont jamais divorcé et qu'ils ont toujours vécu en

(17) L'acte de décès, conservé dans les registres d'Etat civil de Saint-Jean-de-Luz, est ainsi rédigé: "L'an mil huit cent huit le premier février par devant nous Maire, officier de l'état civil de la ville de St Jean de Luz, Canton et Mairie du dit lieu, Département des Basses Pyrénées, sont comparus les sieurs Pierre Breton, âgé de quarante trois ans, capitaine de navire, et Martin Etchart, cordonnier, âgé de vingt trois ans, domiciliés en cette ville, lesquels nous ont déclaré que Jean Dolabaratz, ancien capitaine de vaisseau, âgé de quatre vingt un ans, natif de cette ville, marié à Dame Marguerite Colas, est décédé à minuit hier à St Jean de Luz dans sa maison n° 39 rue St Jacques et les déclarants ont signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite. (signé:) Atchart, Pre Breton, Lerembourg."

(18) Voir notre article "La naissance de Marguerite Angélique Collas", à paraître ici-même.

(19) Marine C/7/229.

parfaite intelligence dans cette même ville jusqu'au décès du mari" (20).

Cette attestation du maire de Saint-Jean-de-Luz soulève au passage un certain nombre de questions: "Un des plus riches habitants" de Saint-Domingue, débiteur de cent mille francs à Marguerite Angélique Collas, c'est vraisemblablement son frère Jean-Baptiste Collas de Maignet, réfugié à Charleston en 1793 et mort en 1808 ? Mais quid de cette "longue réclusion" pendant laquelle elle perdit la plus grande partie de ses effets et son mobilier ?

Quoi qu'il en soit, la demande traîna en longueur. Sera-t-elle jamais satisfaite ? Je ne sais. Marguerite Angélique vécut, seule sans doute, ses dernières années, au 39, rue Saint-Jacques, à Saint-Jean-de-Luz. Son fils était loin sans doute. A l'exception de Willermoz, ses frères coëns l'avaient précédé dans le cercle céleste. Le 3 juin 1813, Marguerite Colas partit les rejoindre à l'unique orient (21).

Serge CAILLET

(20) Idem.

(21) Acte de décès, registres d'Etat civil de Saint-Jean-de-Luz, 3 juin 1813.